

CHARTRE D'INCITATION À LA DÉCLARATION DES ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES

La sécurité de nos activités doit être notre préoccupation première et permanente.

Le développement d'un établissement qui inspire confiance à ses patients se fonde sur l'expérience tirée, jour après jour, des événements indésirables pouvant affecter la sécurité.

Une des priorités est d'améliorer la visibilité sur les événements indésirables, afin d'apporter les mesures correctives lorsqu'elles s'avèrent nécessaires. Il est de la responsabilité de chacun de déclarer spontanément et sans délai toute information sur des événements de cette nature. Un manquement à cette règle peut compromettre l'ensemble de la démarche de sécurisation.

Dans ce cadre, des réunions d'analyse multidisciplinaire sont mises en œuvre pour analyser les événements au plus près du terrain. Cette approche s'inscrit dans la démarche qualité et gestion des risques conduite par l'établissement.

Pour favoriser ce retour d'expérience, je m'engage à ce que notre établissement n'entame pas de procédure disciplinaire à l'encontre d'une personne qui aura, spontanément et sans délai, révélé un dysfonctionnement dans lequel il est impliqué, et dont l'établissement n'aurait pas eu connaissance autrement. Toutefois, ce principe ne peut s'appliquer en cas de manquement délibéré ou répété aux règles de sécurité.

J'insiste pour que chacun, quelque que soit sa fonction dans l'établissement, s'implique dans cette logique qui contribue à notre recherche permanente du plus haut niveau de sécurité de notre activité.

Date :

Signature du Directeur Général :

Signature du Président de CME :

Pour tout renseignement, je contacte :

